

Au17 – CR Audition Agence du court métrage

03/04/26 à 15h30

Personnes auditionnées : Cécile Horreau, Stéphane Kahn, Florence Keller

Présents : Christelle Andreacchio, Alexis David, Alice Guilbaud, Véronique Langlois, Pierre Mariotti, Joseph Minster

Contexte et cadrage de l'audition

L'audition avec l'Agence du court métrage (ACM) s'inscrit dans le cadre du projet national sur l'avenir de l'audiovisuel en bibliothèques publiques. Elle a réuni Florence Keller, responsable études et prospective, Cécile Horreau, responsable du service projection publique et éducation aux images, et Stéphane Kahn, programmateur pour les lieux culturels et associatifs, dont les médiathèques constituent une part significative de l'activité.

L'Agence du court métrage est une association loi 1901 qui reverse chaque année environ 700 000 euros aux ayants droit et administre un catalogue de l'ordre de 15 000 films. Son activité articule distribution, édition, programmation et médiation sur une pluralité de supports et de lieux. C'est précisément cette diversité qui justifiait l'audition : les bibliothèques y sont abordées à la fois comme des lieux de projection, des lieux de constitution de collections, des lieux de consultation et des lieux d'éducation aux images.

L'échange a permis de croiser trois dimensions étroitement liées dans l'activité de l'ACM : l'édition de supports physiques pensée pour les bibliothèques, les offres numériques en développement, et les dispositifs d'action culturelle qui constituent depuis longtemps le cœur de la relation avec les médiathèques. Ce qui ressort le plus nettement de l'audition, c'est que l'ACM ne raisonne pas seulement en termes de diffusion d'œuvres, mais en termes de dispositifs — c'est-à-dire d'outils adaptés à des usages spécifiques, souvent liés à des contextes de médiation précis.

1. Avenir des collections physiques

Une activité d'édition en croissance, entièrement pensée pour les bibliothèques

L'un des premiers enseignements de l'audition concerne la place du DVD dans l'activité, qui contraste avec la perception dominante d'un support en déclin. Florence Keller indique que l'édition DVD demeure non seulement vivante, mais en développement réel. Sept éditions ont été publiées dans l'année écoulée, pour environ 1 550 DVD vendus, avec des volumes habituellement compris entre 150 et 300 exemplaires par édition — des chiffres jugés très satisfaisants à l'échelle de l'Agence du court métrage.

La spécificité de ces éditions réside dans leur conception entièrement orientée vers les bibliothèques et médiathèques. Elles ne relèvent d'aucune commercialisation grand public, ne sont pas distribuées en librairie ou en grandes surfaces culturelles, et transitent exclusivement par les fournisseurs professionnels habituels des bibliothèques — ADAV, Colaco et RDM. Les droits attachés à ces supports sont des droits de prêt et de consultation sur place, ce qui en fait des objets documentaires

pleinement inscrits dans la logique des collections de médiathèque. Pour l'ACM, cette orientation constitue une distinction fondamentale par rapport à d'autres distributeurs ou éditeurs du secteur.

Ces éditions sont fréquemment construites dans le cadre de partenariats éditoriaux — notamment avec Images en bibliothèques pour le Mois du film documentaire, ou dans le cadre de la Fête du cinéma d'animation — mais elles fonctionnent également de façon autonome, en dehors de tout partenariat. La grande majorité des titres concernés relève du jeune public, segment dans lequel l'animation est particulièrement représentée. L'ACM a cependant développé des collections plus spécifiques à destination des adolescents et des adultes, en particulier autour du documentaire et du court métrage de patrimoine ou de cinéphilie.

Un support encore pertinent, mais dont la transition est déjà à l'œuvre

L'Agence du court métrage n'ignore pas que le support physique est appelé à diminuer. Florence Keller l'exprime sans détour : le DVD répond aujourd'hui à un besoin réel, mais son avenir à moyen terme est perçu comme fragilisé. La question posée n'est donc pas celle du maintien d'un support en soi, mais celle de sa transformation dans un environnement dominé par le numérique.

Ce point est important parce que l'Agence ne défend pas le DVD comme un objet nostalgique. Elle le considère comme un support encore utile parce qu'il correspond à une certaine manière pour les bibliothèques de constituer des collections visibles, manipulables, identifiables et éditorialisées. Mais elle perçoit clairement que la transition vers des offres dématérialisées rendra nécessaire une réflexion sur la préservation de ce qui fait la valeur du DVD : la lisibilité du choix éditorial, la circulation de programmes cohérents, et la possibilité pour la médiathèque d'affirmer une ligne documentaire propre.

L'Agence est également très lucide sur les limites économiques et techniques d'une transposition trop littérale du modèle du DVD vers le numérique. L'expérience d'éditions unitaires — un DVD par film, à la manière d'un César du court métrage par exemple — a montré que des solutions théoriquement séduisantes peuvent être très coûteuses à produire, difficiles à maintenir et peu porteuses en pratique. La multiplication des jaquettes, des pressages distincts et du travail de conception a absorbé des ressources considérables pour des résultats commerciaux insuffisants. Le passage du physique au numérique ne peut donc pas se réduire à un simple changement de support : il suppose une reconfiguration complète du modèle de diffusion, des droits et des coûts de fabrication.

La piste du DVD de programmation comme modèle éditorial de référence

Un point fort de l'audition est l'insistance portée sur la dimension éditoriale du DVD. Pour l'Agence, l'intérêt d'une édition ne réside pas seulement dans l'accès aux œuvres, mais dans la capacité à proposer un ensemble cohérent, lisible, pensé pour un public donné. C'est particulièrement vrai pour les collections thématiques ou les ensembles liés à des opérations nationales.

L'Agence a évoqué la piste de supports qui associeraient plusieurs niveaux de droits — droits de projection, droits de consultation sur place, droits de prêt — afin de rendre un même objet utile à plusieurs moments de la vie de la collection. Cette réflexion ouvre une question centrale pour le chantier sur les collections physiques : le DVD ne doit pas seulement être pensé comme un support en fin de vie, mais comme un modèle de collection éditorialisée susceptible d'inspirer, au moins partiellement, les formes futures de l'offre audiovisuelle en bibliothèque. L'enjeu, à moyen terme, sera sans doute moins de reproduire le DVD que d'en conserver l'esprit : un objet collectionnable, visible, lisible, et porteur d'une proposition documentaire claire.

2. Offre audiovisuelle en médiathèque

Une présence indirecte sur les plateformes, via plusieurs canaux distincts

L'Agence du court métrage est présente dans l'offre audiovisuelle dématérialisée des bibliothèques, mais de façon indirecte et fragmentée. Florence Keller distingue très nettement trois situations qui correspondent à des logiques différentes.

La première est celle de la vente de droits à des plateformes généralistes — notamment Sooner (anciennement Universciné) et la Cinetek — qui elles-mêmes alimentent, via des partenariats, la médiathèque numérique opérée par Arte. L'ACM ne vend donc pas directement à la médiathèque numérique : ses films peuvent y être accessibles parce qu'ils ont été préalablement acquis par des plateformes partenaires, qui disposent d'une annexe spécifique ouvrant des droits institutionnels. Tous les films concernés par ces ventes ne sont cependant pas couverts par cette annexe, et l'ACM ne dispose pas encore d'un reporting suffisamment fin pour distinguer ce qui se passe spécifiquement pour les médiathèques dans ces flux.

La deuxième situation concerne les plateformes spécifiquement conçues pour les bibliothèques : ADAVDigital et CVS. L'ACM a travaillé avec ces deux acteurs et a référencé des films dans leurs catalogues. L'expérience a cependant été décevante : les deux solutions ont demandé beaucoup de travail de référencement et d'adaptation, pour des résultats jugés très limités. Elle estime que ces plateformes n'ont pas réussi à s'implanter dans suffisamment de médiathèques pour générer un modèle économique satisfaisant.

La troisième situation, encore embryonnaire, est celle de sa propre plateforme Brefcinéma, dont la question de l'accessibilité en médiathèque est posée mais pas encore résolue. Brefcinéma n'est aujourd'hui disponible en bibliothèque que dans le cadre d'un partenariat spécifique avec la BnF, qui a permis un développement technique permettant l'accès depuis des postes dédiés sur place.

Un regard critique sur les modèles existants

L'ACM exprime un regard très critique sur les modèles de diffusion numérique actuellement disponibles pour les bibliothèques, et ce selon plusieurs axes.

Sur le plan de l'autonomie éditoriale, Florence Keller souligne que les modèles existants ne permettent pas à la médiathèque de mettre en avant ses propres choix ni de construire une ligne documentaire identifiable. La médiathèque numérique, par exemple, repose sur une logique de rémunération à l'acte qui efface le geste éditorial de la bibliothèque. L'offre n'est plus celle d'une collection que la médiathèque sélectionne et valorise, mais celle d'un catalogue dans lequel l'utilisateur navigue de manière autonome. Ce glissement vers un modèle BtoC, alors que les bibliothèques fonctionnent dans une logique BtoB de médiation documentaire, est perçu comme une perte.

Sur le plan économique, les modèles de rémunération des ayants droit dans le cadre numérique sont également jugés insatisfaisants. La granularité des reporting, la faiblesse des montants par acte et la difficulté à suivre précisément la circulation des films à l'intérieur de ces systèmes complexes posent des problèmes pratiques que l'ACM gère au quotidien avec des ressources limitées.

Brefcinéma et la question de l'implantation en direction des médiathèques

La plateforme Brefcinéma, opérée en propre par l'Agence du court métrage, est présentée comme la seule plateforme entièrement dédiée au court métrage avec une logique éditoriale vivante — des nouveautés hebdomadaires, une articulation avec la revue Bref publiée désormais une fois par an.

Elle est techniquement active et accessible au grand public, mais son déploiement en médiathèque suppose encore des arbitrages que l'ACM n'a pas encore tranchés.

Ces arbitrages sont à la fois techniques — le partenariat avec Archimed pour la BnF a nécessité un développement spécifique, et d'autres prestataires seraient impliqués pour d'autres formes d'accès — et économiques. L'ACM envisage plusieurs scénarios : une offre de consultation sur place similaire à celle de la BnF, une offre d'accès à distance comparable à ce que propose Tènk, ou un passage par un agrégateur de contenu ou par la médiathèque numérique. Mais elle ne dispose pas d'une équipe commerciale suffisamment dimensionnée pour développer seule un réseau de médiathèques, et reste dépendante de choix d'architecture technique et de relais de diffusion.

L'ACM reconnaît ainsi un point de tension structurel : elle produit des outils et des contenus qui répondent aux besoins des bibliothèques, mais elle n'a pas la capacité opérationnelle de les diffuser à grande échelle sans s'appuyer sur des partenaires techniques ou commerciaux dont le modèle ne correspond pas toujours à ses propres exigences. Ce constat plaide pour une réflexion collective, dans le cadre du projet national, sur les formes d'intermédiation qui permettraient à des acteurs de taille modeste de rejoindre l'offre en médiathèque dans des conditions économiquement viables.

3. Curation et éditorialisation

Un catalogue ouvert, structuré par des critères larges et un travail d'indexation fin

La question de la curation et de l'éditorialisation du catalogue a donné lieu à des échanges particulièrement riches sur la manière dont l'ACM construit et organise son offre. Depuis le développement du numérique, l'ACM a mis en place des critères d'intégration, même s'ils restent relativement larges. Trois conditions principales s'appliquent : être un court métrage de moins de soixante minutes, disposer d'un numéro de visa d'exploitation, et, pour les films autoproduits, justifier d'une sélection dans un festival figurant sur une liste établie par l'Agence du court métrage. Dans ce cadre, environ 500 nouveaux films rejoignent le catalogue chaque année.

Le véritable travail éditorial intervient en aval de l'entrée au catalogue. Chaque film inscrit est visionné par un comité éditorial qui lui attribue des descripteurs issus d'un thésaurus large, une tranche d'âge, et une orientation vers les différents dispositifs de l'ACM — projection publique, Brefcinéma, Kinéscope, édition DVD, avant-séance. L'ACM revendique ici moins une logique de sélection que de mise en relation : elle ne cherche pas à hiérarchiser les films selon leur valeur esthétique, mais à construire un système de repérage fin permettant leur réemploi dans des contextes variés.

Cette approche est particulièrement pertinente pour les bibliothèques. Un film peut vivre uniquement dans le catalogue général sans être intégré à aucun dispositif spécifique, et avoir malgré cela une activité de circulation très dense via des projections sur mesure. Inversement, un film fléché vers le Kinéscope ou une édition DVD bénéficiera d'un accompagnement éditorial plus construit. Il n'existe donc pas de correspondance automatique entre « être dans le catalogue » et « être immédiatement exploitable dans tous les contextes ».

Kinéscope et Brefcinéma : deux logiques éditoriales distinctes

La comparaison entre Brefcinéma et le Kinéscope est l'un des points les plus instructifs de l'audition. Les deux outils émanent de l'ACM mais répondent à des logiques profondément différentes.

Brefcinéma est la plateforme grand public dédiée au court métrage, dotée d'une logique éditoriale vivante avec des mises à jour fréquentes et une forte articulation avec l'actualité du secteur. Elle est accessible à des abonnés individuels, et sa possible extension vers les médiathèques se pose dans les termes d'une offre de consultation, soit sur place soit à distance.

Le Kinéscope est un outil professionnel BtoB, destiné aux médiateurs, enseignants et acteurs du champ culturel ou médico-social. Il ne s'agit pas d'une plateforme de consultation autonome pour les usagers finaux, mais d'un outil de travail permettant de préparer et d'outiller des actions de médiation. Sa logique d'indexation est spécifique : au-delà des thématiques habituelles, elle intègre des motifs cinématographiques permettant un usage pédagogique centré sur l'analyse du regard et l'éducation aux images. Quinze médiathèques y sont actuellement abonnées, un chiffre en retrait par rapport à ses débuts en raison de difficultés techniques qui ont freiné son développement ces dernières années.

Une nouvelle version du Kinéscope est prévue pour septembre 2026, avec plusieurs évolutions significatives : l'intégration de fiches pédagogiques systématiques pour chaque film, une offre de sous-titrage SME et d'audiodescription pour une partie du catalogue, et une actualisation du catalogue maintenant les droits sur deux ans au lieu d'un. La durée d'un an avait en effet été identifiée comme un point de tension, les bibliothèques planifiant souvent leurs actions culturelles très en amont — parfois six mois à un an avant leur mise en œuvre.

La question de l'articulation entre dispositifs

L'audition a mis en évidence une tension importante : les outils éditoriaux de l'ACM ne sont pas encore articulés les uns aux autres du point de vue des bibliothèques. Les films présents sur le Kinéscope ne sont pas nécessairement accessibles sur Brefcinéma, et les films d'une édition DVD ne correspondent pas systématiquement aux films disponibles via telle ou telle plateforme numérique. Cette fragmentation pose la question de la visibilité des œuvres dans les catalogues bibliothécaires, et de la possibilité pour un bibliothécaire de construire une cohérence entre médiation, fonds physique et offre numérique.

Florence Keller et Cécile Horreau reconnaissent qu'une réflexion est possible sur des passerelles entre dispositifs — par exemple, rendre accessibles sur une plateforme partenaire les films qui composent le Kinéscope, afin qu'ils soient disponibles dans l'offre dématérialisée des médiathèques qui y sont abonnées. Mais elles soulignent que cela suppose des arbitrages de droits, des négociations commerciales et des développements techniques que l'ACM ne peut engager seule. Le sujet n'est donc pas seulement d'ordre organisationnel : il engage le positionnement même de l'Agence du court métrage face à ses différents publics et partenaires professionnels.

4. Formes de l'action culturelle

La projection comme acte de médiation, pas seulement de diffusion

La projection occupe dans leur propos une place très particulière : elle n'est pas seulement un mode de diffusion, mais un véritable levier de médiation. Cécile Horreau insiste sur le fait que dans le contexte des médiathèques, la projection publique est très souvent indissociable d'un travail d'accompagnement, de présentation et de discussion, ce qui la rapproche directement de l'action culturelle au sens plein du terme.

Stéphane Kahn, programmateur référent pour les lieux culturels et associatifs, accompagne au quotidien de nombreuses médiathèques dans la construction de séances. Cette activité repose sur des programmations sur mesure, construites selon les besoins spécifiques de chaque structure —

qu'il s'agisse d'un événement ponctuel ou d'un projet s'inscrivant dans la durée. Pour y accéder, les médiathèques peuvent ouvrir un compte diffuseur sur le site de l'Agence du court métrage, ce qui leur permet de visionner l'intégralité des 15 000 films du catalogue et d'être accompagnées dans la sélection par lui.

Les demandes des médiathèques présentent des caractéristiques propres qui les distinguent des autres lieux de projection. Les bibliothèques sollicitent très majoritairement des programmes destinés au jeune public — environ 90 % des demandes selon Florence Keller — et privilégient des entrées thématiques plutôt qu'événementielles. Les projets sont fréquemment construits autour d'un sujet, d'un axe documentaire ou d'une opération nationale comme la Fête du cinéma d'animation ou le Mois du film documentaire, mais avec une forte insistance sur l'accessibilité et la capacité à toucher des publics jeunes. L'animation est donc très représentée dans les demandes, même si l'ACM peut proposer, à la demande, des programmations jeune public sans animation.

Entre clé en main et sur mesure : une complémentarité assumée

L'audition a permis de préciser la manière dont s'articulent les programmations clé en main — adossées à des opérations nationales et souvent accompagnées d'une édition DVD — et les programmations sur mesure construites à la carte avec l'aide de Stéphane Kahn. Florence Keller souligne que les deux formes coexistent et se complètent : les diffuseurs qui ne disposent ni du temps ni des compétences pour construire une programmation autonome trouvent dans le clé en main un point d'entrée accessible, tandis que les médiathèques plus aguerries peuvent composer leurs propres séances en s'appuyant sur le catalogue complet.

La valeur du clé en main ne réside pas seulement dans la simplification de la programmation. Il est souvent associé à des ressources de médiation — fiches pédagogiques, suggestions d'animation, entrées par le Kinéscope — qui permettent à des structures peu spécialisées de proposer des moments culturels construits. Pour l'ACM, la dimension d'accompagnement est au cœur de son offre, qu'il s'agisse d'un programme prêt à l'emploi ou d'une séance entièrement composée sur mesure.

Former les médiateurs : un chantier à reconstruire

La question de la formation revient à plusieurs reprises dans l'échange. Cécile Horreau rappelle que l'ACM intervenait auparavant dans un cadre plus structuré avec Images en bibliothèques, autour d'une formation consacrée à l'action du court métrage. Cette offre s'est progressivement transformée, puis a disparu, laissant un espace que l'ACM souhaite reconstruire sur des bases renouvelées.

L'Agence du court métrage ne se définit pas comme un centre de formation à part entière. Elle intervient à la demande sur des modules ciblés — la place du court métrage dans l'histoire du cinéma, le court métrage comme outil de médiation — mais elle perçoit les limites de formations trop théoriques, déconnectées de l'actualité des œuvres et des enjeux concrets de programmation. Cécile Horreau exprime le souhait de concevoir des propositions plus opérationnelles, davantage liées à l'actualité éditoriale, permettant aux bibliothécaires de mieux valoriser leurs fonds et de s'approprier les outils de l'ACM dans leur quotidien professionnel. Ce désir d'une formation articulant cinéma, édition et médiation plutôt qu'une approche purement académique rejoint directement les enjeux du chantier sur les formes de l'action culturelle.

Le Kinéscope comme infrastructure de la médiation

C'est dans ce cadre que le Kinéscope prend tout son sens comme outil d'action culturelle. Il n'est pas conçu comme un simple catalogue de films, mais comme un support pour construire des dispositifs pédagogiques : ateliers de critique, débats, création d'affiches, analyse de séquences. Il permet d'adosser la projection à des activités de réflexion et d'observation, et non à une simple consommation d'images. Sa logique d'indexation par motifs cinématographiques — en plus des entrées thématiques — est conçue pour faciliter ce travail d'éducation au regard.

La future version du Kinéscope, prévue pour septembre 2026, renforcera encore cette dimension avec des fiches pédagogiques systématiques pour chaque film et une meilleure accessibilité grâce au sous-titrage SME et à l'audiodescription. Cécile Horreau souligne que l'accessibilité ne se limite pas aux publics sourds ou malentendants : le sous-titrage peut aussi être utile à des publics plus âgés, à des publics allophones, ou dans des contextes de projection en milieu bruyant. Cette dimension rejoint directement les attentes des bibliothèques, qui portent de longue date la question de l'accessibilité comme une exigence culturelle transversale.

L'élargissement des publics comme horizon

Un fil rouge traverse l'ensemble des échanges sur l'action culturelle : la question de l'élargissement des publics touchés. L'ACM identifie clairement que les médiathèques se concentrent très fortement sur le jeune public, et elle partage cette orientation en la considérant comme une force. Mais elle s'interroge sur les moyens d'accompagner la transition vers d'autres publics — notamment les adolescents et les adultes — pour lesquels les outils et les propositions sont encore insuffisamment développés.

La nouvelle version du Kinéscope recentre son périmètre sur les publics adolescents et adultes, en partie parce que les demandes sont plus nombreuses de ce côté et que l'accompagnement pédagogique y est plus aisé à standardiser. L'ACM espère ainsi contribuer à combler ce que Florence Keller décrit comme un « espace un peu vide » dans les pratiques des médiathèques, situé entre un jeune public très bien servi et un public adulte peu familiarisé avec le court métrage comme forme culturelle à part entière.

Une vision systémique de l'action culturelle

Au fond, l'audition dessine une vision très intégrée de l'action culturelle en médiathèque. La projection publique, la formation, l'édition de ressources pédagogiques, l'indexation des œuvres, les outils numériques et les collections physiques ne sont pas des dimensions séparées mais les éléments d'un même écosystème. Chacun soutient les autres : le DVD structure des collections, la plateforme nourrit les médiations, la formation donne les moyens d'agir, et la projection permet de faire vivre les films dans un cadre collectif.

Cette vision systémique est particulièrement utile pour le projet national, car elle permet d'éviter une lecture trop fragmentée des enjeux. L'Agence ne pense pas l'action culturelle comme un supplément d'animation greffé sur une offre documentaire, mais comme une manière d'articuler œuvre, support, médiateur et public dans une cohérence qui fait sens pour les usagers comme pour les professionnels. C'est sans doute dans cette cohérence que réside la principale contribution de l'audition aux réflexions en cours.